

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 5 juillet 2022

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 17

Membres absents excusés avec procuration : 4

Membres absents excusés sans procuration : 2

Le cinq juillet deux mille vingt-deux, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-neuf heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trente juin deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; Doire AMELIE ; Adeline SAVY ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

Membres absents excusés ayant donné procuration : Gino HAUET (procuration à François GIRAUD) ; David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Eric SALADINO (procuration à Cyril AMBLARD) ; David HENON (procuration à Marie-José VOLLE).

Membres excusés sans procuration : Valentin GINEYS ; Amandine LARRA.

Secrétaire de séance : Amélie DOIRE

Délibération n° 2022_07_05_06

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « DANCE CHOMERAC »

Rapporteur : Monsieur Cyril AMBLARD

Monsieur Cyril AMBLARD explique qu'une manifestation est programmée les 29 et 30 octobre 2022 sur la commune de Chomérac à la salle du Triolet et au gymnase, dénommée le « Week-end chantant ». Cet événement est à l'initiative de l'association « Dance à Chomérac ». Il s'agit d'un événement culturel ouvert à tous qui offre des rencontres de découverte et de partage de la chanson chorale le temps d'un week-end.

Dans ce cadre, Monsieur AMBLARD propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Cyril Amblard et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L2121-29 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Considérant que la manifestation proposée comporte un intérêt public local,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « Dance à Chomérac ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

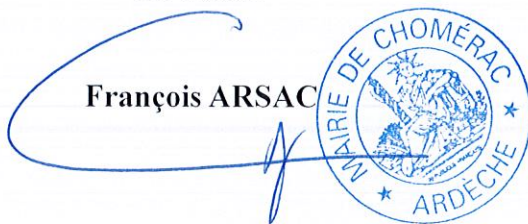
CONSTATE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Adopté à l'unanimité (21 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; David SCARINGELLA ; Eric SALADINO ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; David HENON ; Amélie DOIRE ; Adeline SAVY ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

Le Maire

François ARSAC

The image shows a blue ink signature of François ARSAC written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHOMÉRAC' at the top and 'ARDECHE' at the bottom, with a central emblem featuring a landscape and a star.

La secrétaire de séance

Amélie DOIRE

A blue ink signature of Amélie DOIRE, consisting of several loops and a horizontal stroke.